



## Déclaration du SE-Unsa du Gard à la CAPD du 23 juin 2022

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs,

La CAPD de ce jour étudiera les demandes de recours de nos collègues concernant leurs demandes de temps partiels déboutées.

C'est la deuxième année que vous entreprenez de refuser massivement les demandes de temps partiels. Cela a commencé l'an passé avec les 80 %, et cette année toutes les quotités sont concernées. Ces refus sont motivés par : « une situation déficitaire en personnels enseignants », motif mentionné dans le courrier-type.

Face aux contraintes du département que vous évoquez, nous opposons la prise en compte de l'humain et du bien-être au travail. Les collègues qui ont saisi la CAPD ont été contraints d'étaler leurs problématiques personnelles, des situations familiales parfois compliquées, ou de donner des détails médicaux normalement réservés au médecin du travail.

Face à « la continuité du service public », qui n'apparaît pas possible dans le Gard car les demandes de temps partiel représentent « une centaine d'équivalent temps plein » selon votre courrier de refus, nous opposons les droits des personnels. Ces derniers ne peuvent pas servir de variable d'ajustement aux conséquences du choix politique de ne pas recruter davantage.

Certes le métier n'attire plus et l'administration peine à trouver des enseignants. Mais contraindre les enseignants à assurer un service continu, au mépris de leurs difficultés quotidiennes ne règlera pas le problème. Les personnels sont épuisés par les trois dernières années perturbées par une crise sanitaire qui bouscule les pratiques et impose des adaptations continues. Les personnels sont épuisés face à la charge de travail que représente la prise en charge d'élèves au comportement perturbateur. Les enseignants sont épuisés par la charge mentale avec la démultiplication de leurs missions, alors même que les conditions de travail sont de plus en plus dégradées. Le temps partiel représente pour beaucoup de personnel la seule alternative qui leur permet de ne pas craquer. De même, les personnels qui jusqu'ici bénéficiaient d'un temps partiel et avaient trouvé un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle se voient contraints de saisir la CAPD d'aujourd'hui.

Au-delà de cela, c'est aussi l'opposition entre l'affirmation d'étudier individuellement toutes les demandes et le refus d'établir des critères clairs, a contrario des autres départements comme l'hérault par exemple. Car en effet, qu'est-ce qui justifie plus l'acceptation d'une demande d'autorisation à temps partiel sur autorisation qu'une autre ?

Enfin, l'an dernier, seulement 27,4% des demandes de temps partiel à 80% sur autorisation ont été acceptées. Combien pour la rentrée prochaine ? Le système arrive à saturation et le Se-Unsa réitère sa demande d'accepter toutes les demandes de temps partiel sur autorisation sans condition. Il faut recruter sur liste complémentaire les personnels manquants.

Plus généralement, ces 5 dernières années ont été globalement maltraitantes pour notre système éducatif et pour les personnels : suppression des « Plus de Maîtres Que de Classes », suppression des aides à la direction d'école, gel du point d'indice, recours aux contractuels, réduction à minima des instances de dialogue social, prime au mérite, formations et méthodes pédagogiques imposées, démantèlement de la formation initiale, ...

L'Education nationale fonctionne en mode dégradé et au lieu de traiter les problèmes de fond et engager des solutions à long terme, on rajoute des expérimentations qui n'en sont pas vraiment (Contrats locaux d'accompagnement, Ecole du futur à Marseille, cités éducatives...) sans se soucier d'en faire le bilan.

Toutes les mesures prises dans ce dernier quinquennat ont entraîné un accroissement des inégalités et l'apparition d'une « école à plusieurs vitesses ». C'est pourtant de cohésion et non de divisions dont notre Ecole a besoin. Permettre des financements au compte-goutte, dans l'opacité la plus totale, en dehors de toute équité n'est pas ce dont l'école a besoin. Redonner de l'attractivité à notre métier qui manque de vocations, former sur le temps long et sereinement les nouveaux enseignants, former aux nouvelles méthodes pédagogiques, redonner l'envie aux enseignants d'enseigner en leur donnant les outils nécessaires et des conditions de travail qui respectent l'agent dans sa fonction, développer une médecine du travail effective.

Voilà les défis que devront relever notre nouveau Ministre dont le SE-Unsa souhaite qu'il ne soit pas que le pantomime d'un président omniprésent et omnipotent. L'avenir nous le dira.

Je vous remercie.

Nadège Biot, secrétaire départementale